

P R E A V I S M U N I C I P A L

72/2006

R A P P O R T S U R L ' E X E R C I C E D E S C O M P T E S 2 0 0 5

Délégué municipal :
Monsieur Jacques Ansermet, syndic

Monsieur le Président,
 Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 30 mai 2006, la Municipalité a adopté les comptes de l'année 2005 en ce qui concerne le bilan et le compte de fonctionnement.

Comme vous pouvez le constater dans les documents remis en annexe, le bouclage des comptes communaux totalise CHF 27'499'848.21 au bilan et CHF 131'791.48 en excédent de produit au compte de fonctionnement, lequel totalise CHF 8'060'626.29. Ces chiffres apparaissent après déduction des amortissements obligatoires pour le total de CHF 505'432.25, de l'attribution pour travaux de CHF 20'000.00 et de l'attribution au fonds de réserve d'un montant de CHF 500'000.00.

Les amortissements se répartissent comme suit :

	Montants	Comptes
Patrimoine financier (amortissements budgétaires)		
Les Platanes	CHF 46'000.00	35.330.00
En Cotty	CHF 48'000.00	35.330.00
Epicerie	CHF 41'000.00	35.330.00
Total	CHF 135'000.00	
Patrimoine administratif (amortissements budgétaires)		
Ecole en Praz Corbet	CHF 240'000.00	35.331.00
WC publics	CHF 3'000.00	35.331.00
Déchetterie	CHF 10'500.00	45.331.00
STEP	CHF 10'032.25	46.331.00
EC/Boiron	CHF 26'700.00	46.331.00
Modérateur Routes de Bonmont/Poste	CHF 15'000.00	43.331.00
Modérateur Route de Grens	CHF 4'000.00	43.331.00
Modérateur Route de Crassier	CHF 8'000.00	43.331.00
Rénovation Vy de l'Etraz	CHF 8'000.00	43.331.00
Total	CHF 325'232.25	
Patrimoine administratif (amortissements supplémentaires)		
Terrain multisports	CHF 32'000.00	44.332.00
Balayeuse	CHF 6'000.00	43.332.00
Rénovation Route de Bonmont	CHF 7'200.00	43.332.00
Total	CHF 45'200.00	
Total général	CHF 505'432.25	

Informations sur les amortissements

Les ouvrages terminés l'année précédente sont soumis à un amortissement annuel dont la valeur dépend de la nature des travaux. En conséquence, les investissements de l'année courante ne sont pas amortis.

Les durées d'amortissement courantes sont les suivantes :

- bâtiments publics	30 ans
- aménagements de routes et places	25 ans
- entretien de chaussées	20 ans
- équipements sportifs	10 ans
- machines et véhicules	10 ans

En principe, le budget prévoit une ligne d'amortissement qui apparaît dans le compte de fonctionnement et dans le bilan. Si ce n'est pas le cas, il faut prévoir un amortissement supplémentaire.

Le montant de CHF 20'000.00 « attribution pour travaux » est reporté dans le compte 9.281.00 du bilan intitulé « rénovation des bâtiments communaux ».

COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Les variations les plus significatives par rapport au budget 2005 sont les suivantes :

1. ADMINISTRATION GENERALE

Responsable : Jacques Ansermet, syndic

12. Service de l'économat

12.311.00	<i>Achats mobilier & mach. admin.</i>	Dépassement de CHF 1'451.55, achat d'un ordinateur pour la bibliothèque, ainsi que d'un programme de classement des livres
-----------	---	--

13. Service du Personnel & des assurances

13.304.00	<i>Caisse de pension</i>	Augmentation des charges à cause des salaires plus élevés et des classes d'âge
-----------	--------------------------	--

14. Service des intérêts généraux

14.310.00	<i>Livres, annonces, journaux avis enq.</i>	Frais d'enquête importants mais compensés par les émoluments du compte 14.431.00. Photo aérienne pour CHF 3'543.55 et renouvellement des étiquettes de vin communal pour CHF 4'362.50, ce qui explique le doublement des charges par rapport à l'estimation budgétaire
-----------	---	--

14.317.00	<i>Réceptions & manifestations</i>	Dépassement de CHF 5'615.35 pour, notamment, la réception des nouveaux habitants (CHF 3'202.20) et la fête du 1 ^{er} août (CHF 4'908.80)
-----------	--	---

15. Affaires culturelles et loisirs

15.365.00	<i>Aides, subv. à institutions privées</i>	Dépassement de CHF 2'177.70 pour, notamment, Club partenaires de l'Usine à Gaz de Nyon : CHF 1'076.00, sortie des aînés : CHF 2'876.70, forfait vaisselle scolaire 2005 : CHF 500.00
-----------	--	--

15.365.02	<i>Subvention</i>	Aide supplémentaire de CHF 5'000.00 pour la réédition des livres historiques et de CHF 1'556.00 pour l'action CHF 1.00 par étiquette de vin, dans le cadre de la gratuité des entrées à l'occasion du 10 ^{ème} anniversaire
15.365.04	<i>Fondation de Bonmont et Fête de la Musique</i>	

2. FINANCES

Responsable : Jacques Ansermet, syndic

21. Impôts Ces divers produits sont relativement proches des prévisions budgétaires, excepté les personnes morales, qui dégagent CHF 571'688.00 de plus, ainsi que les droits de mutation et les gains immobiliers, qui fluctuent en fonction des constructions d'immeubles

3. DOMAINES & BATIMENTS

Responsables : Georgette Ansermet, municipale, terrains et bâtiments
Hélène Lasser, municipale, forêts et alpages

31. Terrains

31.352.00 *Part à charges communes/ Association* Versements anticipés pour les A.F. de CHF 1'952.00, ligne budgétaire supprimée à tort, les participations pour les terrains privés étant toujours dues

32. Forêts et Alpages

32.314.35 *Frais entretien Route de la Dôle*
32.451.01 *Part du Canton – Route de la Dôle*
32.452.01 *Part de Communes – Route de la Dôle*
32.465.01 *Part de tiers – Route de la Dôle*

Chéserey étant commune boursière depuis 2005 pour l'entretien de la route de la Dôle, une nouvelle ligne budgétaire a été ajoutée (cpte 32.314.35), compensée par le remboursement du canton, des communes et des tiers

32.435.00 *Vente de bois* On remarque la mévente des bois, par rapport aux prévisions budgétaires

35. Bâtiments

35.312.83 *Chauffage, Bâtiments ZUP & Ecole* Différence de plus de CHF 10'000.00 à cause de l'augmentation du prix du mazout

35.314.00 *Entretien des bâtiments* Les frais de ce poste sont de CHF 100'480.55, alors que le budget prévoyait CHF 50'000.00.

Les charges se scindent en deux parties :

1. Entretien des bâtiments : CHF 77'932.15

Les postes suivants expliquent une partie de la plus-value de CHF 27'932.15, par rapport au budget :

CHF 1'732.00 : remplacement des lamelles de stores au Club House

CHF 4'248.05 : remplacement de la porte automatique du restaurant Les Platanes

CHF 3'210.00 : peinture des couverts à voitures de l'immeuble Les Platanes

CHF 11'480.00 : peinture du bâtiment administratif

CHF 2'483.40 : remplacement des fenêtres du restaurant La Couronne

2. Investissements : CHF 22'548.40

Ceux-ci se détaillent comme suit :

CHF 4'858.15 : nouvelle clôture vers l'école

CHF 2'301.55 : achat de protections PVC pour la salle de rythmique

CHF 2'872.90 : marquage de jeux dans le préau de l'école

CHF 10'077.80 : création d'un bureau de voirie

CHF 2'438.00 : équipement électrique du bureau de voirie

35.436.00 *Remb. de frais* Le budget 2005 prévoyait des frais un peu plus élevés

4. TRAVAUX

Responsable : Christian Pierrehumbert, municipal

43. Routes

43.314.00 *Entretien des routes
(déneige.écl.sign.)* Importantes dépenses de signalisation, particulièrement pour la clôture du poids public : CHF 17'960.60

43.332.00 *Amortissement
supplémentaire* Les montants de CHF 6'000.00, pour la balayeuse, et de CHF 7'200.00, pour la rénovation de la route de Bonmont, expliquent cet amortissement supplémentaire

44. Parcs, Esp. Verts, Places sport, Cimetière

44.332.00 *Amortissement
supplémentaire* Ce montant de CHF 32'000.00 concerne la place multisports

45. Ordures ménagères & déchets

45.352.01 *Part à charges
communales/
Déchetterie* Ce montant de CHF 54'550.85, plus élevé que le budget, démontre que les frais de la déchetterie sont à la hausse, alors que les taxes affectées restent inchangées

46. Egouts & Epuration

46.380.00 *Attribution au fonds
de réserve* Le supplément de produits de plus de CHF 30'000.00, généré par les taxes de raccordement, permet d'attribuer une somme correspondante au fonds de réserve

46.434.01 *Taxe de raccordement
+ complémentaire*

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

Responsable : Hélène Lasser, municipale

51. Enseignement primaire

51.311.00 *Achat mobilier
scolaire* Nouvelle ligne de compte créée pour l'achat de tables et chaises supplémentaires, afin d'atteindre les quotas d'élèves prévus par classe

6. POLICE

Responsables : Jacques Ansermet, syndic, administration et contrôle des habitants
Robert Jaquinet, municipal, défense contre l'incendie et protection civile

65. Défense contre l'incendie

On remarque que les comptes du poste 65 sont très proches des prévisions budgétaires, malgré des différences au niveau des comptes détaillés

7. SECURITE SOCIALE

Responsable : Hélène Lasser, municipale

71. Service social

71.365.03	<i>Subvention à ARAS (anc. AVS)</i>	Augmentation significative due à la création d'un poste régionalisé, dont l'estimation budgétaire reposait sur des éléments pas connus
-----------	---	--

72. Prévoyance sociale

72.351.00	<i>Part à des charges cantonales (compl.AVS/AI)</i>	Augmentation de CHF 55'033.00 (+ 2.6 %) de la facture sociale, montant qui échappe au contrôle de la commune
-----------	---	--

8. SERVICES INDUSTRIELS

Responsable : Christian Pierrehumbert, municipal

Sans commentaire

CONCLUSION

La conclusion du rapport sur l'exercice des comptes 2004 envisageait une attribution nulle au fonds de réserve pour l'année 2005. C'est en fait CHF 500'000.00 qu'il est possible de verser à ce fonds. Ce résultat est remarquable dans la mesure où les rentrées fiscales sont en léger recul, par rapport à 2004, puisque l'impôt des personnes physiques est 3.2 % moins élevé et celui des personnes morales recule de 15.8 %.

La maîtrise des dépenses est certainement un facteur déterminant pour conserver un compte de fonctionnement encore largement positif. Cependant, la progression des charges sociales est une réalité incontournable que l'avenir ne manquera pas de nous rappeler.

Dès lors, indépendamment de ces prévisions, il faut reconnaître l'excellente santé de nos finances, qui doivent nous encourager à aller de l'avant et à prévoir des projets aussi intéressants qu'utiles pour notre localité.

DECISION

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Chésorex

- Dans sa séance du 29 juin 2006
- Vu le préavis de la Municipalité No 72/2006
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

Décide

- **D'adopter les comptes communaux pour l'année 2005 tels que présentés.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 30 mai 2006.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

J. Ansermet

La Secrétaire :

J. Sager

Annexes

Compte de fonctionnement et bilan de l'exercice 2005
Détermination de la marge brute d'autofinancement (cash-flow)